



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 22 octobre 2015

Compte-Rendu de la Réunion DG/DSC du 22 octobre 2015

Force Ouvrière était représenté par Sébastien Beudaert (DSC DT-NPDC), Richard Henrard (DSC DT-CB), Dominique Larroque (DSC DT-RS), Dominique Schirmer (DSC DT-NE).

Pour VNF : Marc Papinutti (DG), Franc Agogue (DG Adjt.), Corinne de La Personne (DRHM), Thierry Druenes (responsable des relations sociales) et Sébastien Legrand (Assistant Juridique).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Projet stratégique VNF 2015-2020,
- 2 – Point d'information sur les logements de service,

En préambule, l'intersyndicale CFDT – **Force Ouvrière** – CGT fait une déclaration préalable.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

0 – Réponse du DG à la Déclaration (Point N°2) :

Le DG précise qu'il a adressé aux Organisations Syndicales son courrier du 9 octobre 2015 et les projets d'Arrêtés fixant la liste des logements qui seront en NAS et COP-A. À ce jour, il manque les évaluations de 495 logements par France Domaine soit la moitié du parc des logements en NAS et US géré par l'EPA-VNF. Il indique que certaines estimations réalisées par France Domaine sont aberrantes et qu'il va demander qu'elles soient réexaminées. Cette affirmation renforce l'analyse déjà faite par **Force Ouvrière**. Il ajoute que pour lui les logements « non accessibles » doivent être en NAS.

Force Ouvrière dénonce le manque de méthodologie de l'EPA-VNF sur ce dossier sensible et rappelle que depuis plusieurs mois, elle n'a cessé d'alerter le DG sur ce sujet, en exigeant l'ouverture de réelles négociations. Ce dernier est resté sourd à nos interpellations et prétend aujourd'hui, alors que rien n'a été fait pendant 3 ans, régler en moins de 2 mois, dans l'urgence et la précipitation, ce dossier très sensible pour les agents, ce qui témoigne d'un profond mépris à leur égard. **Force Ouvrière fustige** à nouveau la méthode consistant à engager de prétendues concertations locales, alors qu'aucune discussion n'a été engagée au niveau national.

Force Ouvrière fustige le projet d'arrêté qui fixera les modalités d'attribution des logements en NAS et COP-A, projet qui n'a fait à ce jour l'objet d'aucune concertation avec les représentants du personnel.

Force Ouvrière réaffirme que ce projet scélérat impactera très fortement tous les personnels logés, quel que soit leur mode d'occupation actuel. En effet, même les agents actuellement logés en NAS et qui le resteront, se verront appliquer une réévaluation significative de leur avantage en nature.

Force Ouvrière exige, pour les tous les agents logés, le maintien des conditions actuelles d'occupation.

L'intersyndicale CFTD, **Force Ouvrière**, CGT demande si le DG a eu un retour de l'engagement du Ministre de « **aucun impact financier pour les agents concernés** ». Le DG confirme qu'il n'a à ce jour pas de retour.

Commentaire Force Ouvrière :

Aucune avancée sur ce dossier !

Pour Force Ouvrière le ministère et l'EPA-VNF doivent respecter leurs engagements.

Pour Force Ouvrière la seule solution acceptable :

« Maintien des situations actuelles et engagement d'une réelle discussion sur le futur arrêté qui s'appliquera pour les nouvelles affectations à venir »

1 – projet stratégique VNF 2015-2020 :

Le DG donne la parole aux Organisations Syndicales.

Force Ouvrière considère que le projet stratégique est **inacceptable** du fait qu'il cautionne la politique d'austérité menée par le gouvernement actuel.

Pour **Force Ouvrière**, il est indispensable que ce projet soit accompagné d'un Contrat d'Objectif et de Performance (COP), afin de disposer d'une lisibilité sur les moyens de l'EPA pour les années à venir. Le DG répond que le Ministre de tutelle a annoncé lundi 19 octobre 2015 que l'EPA-VNF va se doter d'un COP, mais à ce stade, aucun calendrier n'a été arrêté.

Force Ouvrière dénonce, comme lors de la réunion de présentation du 4 juin 2015, la déclassification de certaines voies, notamment le canal des Ardennes et le CMRO.

Force Ouvrière déplore qu'aucune modification n'ait été apportée sur ce point malgré les engagements pris par le DG à cette occasion. Il n'a d'ailleurs pas été en mesure d'apporter la moindre explication sur ces déclassements.

Force Ouvrière dénonce l'appellation dans le projet « l'offre de service saisonnière a vocation touristique sur le réseau secondaire » qui de facto va légitimer le recours aux saisonniers, donc à de l'emploi précaire, en lieu et place à des emplois pérennes de personnels d'exploitation.

Force Ouvrière rappelle que les saisonniers, suivant l'accord applicable, viennent en renfort à l'exploitation et à l'entretien de premier 1^{er} Niveau uniquement sur le réseau touristique, et n'ont pas vocation à remplacer les personnels titulaires pour faire face aux suppressions de postes.

Concernant le reclassement de certaines voies uniquement en gestion hydraulique, **Force Ouvrière s'y oppose**, en effet, ces voies permettent la navigation aux usagers et répondent aux exigences d'un service public de qualité.

Force Ouvrière exige la mise en place d'une véritable concertation locale dans les DT.

Sur ces questions Force Ouvrière rencontre le DG en bilatérale le 30 octobre, nous ne manquerons pas de vous rendre compte de cette réunion. N'hésitez pas à remonter vos interrogations.

Déclaration de l'intersyndicale CFDT – *Force Ouvrière* – CGT

Paris, le 22 octobre 2015

M. Marc PAPINUTTI
Directeur Général
Voies Navigables de France

Objet : Préavis de grève pour le 26 novembre 2015 à l'établissement public VNF

Monsieur le Directeur Général,

Le projet stratégique 2015 – 2020 prévoit une profonde réorientation sur les missions avec une classification du réseau différente de celle d'aujourd'hui. Ces modifications impacteront l'ensemble des personnels, au travers de l'abandon de missions et des restructurations. Des linéaires ouverts aujourd'hui à la navigation ne le seront plus demain.

Également, la baisse des effectifs que subit chaque année l'établissement public administratif Voies Navigables de France est une incohérence avec la volonté politique affichée de relancer et d'améliorer le niveau de service public rendu aux usagers de la voie d'eau.

Au vu de ces éléments, les personnels subiront une dégradation des conditions de travail, une modification de la nature de l'attribution des logements (NAS, US, COT, COP-A) et une baisse du pouvoir d'achat.

Ainsi, l'intersyndicale CFDT VNF – CGT – *Force Ouvrière* compte faire respecter les engagements ministériels et les accords signés. À ce titre, nous comptons faire entendre les revendications suivantes :

- le prolongement du moratoire sur les logements de service afin de laisser un temps nécessaire à la concertation suite aux évaluations de France Domaine et l'étude d'impact qui en découlera ;
- la garantie contractualisée dans le cadre d'un accord, d'aucun impact pour les personnels actuellement logés sous quelque statut que ce soit et la méthode d'application ;
- la mise en application de l'engagement sur l'accord « PTETE et prime de métier », à savoir le déplafonnement équivalent à celui des Directions Inter-régionales des Routes.

Dans ce cadre, l'intersyndicale CFDT VNF – CGT – *Force Ouvrière* dépose un préavis de grève pour le 26 novembre 2015, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

La FNEE – CGT

CFDT – VNF

FEETS – FO

Les DSC *Force Ouvrière* représentants
les personnels de l'EPA-VNF